

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

Président : PEIRO Marielle

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, COTTIN Antony, ESPITALIER Jean-Marc, LAMOUREUX Henri, PÉLISSIER Chantal, TAURINES Marc, VISENTIN Franck.

Chantal PELISSIER est nommée secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 20h45.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 AVRIL 2014

✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 avril 2014.

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Il a été remarqué qu'il aurait dû être voté par la précédente municipalité.

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévues :	240 559.30
	Réalisées :	62 166.89
	Déficit reporté :	- 3 872.95
	Pas de Restes à réaliser	
<u>Recettes</u>	Prévues :	240 559.30
	Réalisées :	94 834.23
	Pas de Restes à réaliser	

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévues :	321 712.56
	Réalisées :	261 024.28
<u>Recettes</u>	Prévues :	298 776.00
	Réalisées :	293 945.93
	Excédent reporté :	103 878.72

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 32 667.34
Fonctionnement:	+ 32 921.65
Résultat Global	+ 65 588.99

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il a été remarqué qu'il aurait dû être voté par la précédente municipalité.

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévues :	75 961.37
	Réalisées :	12 850.05
	Déficit reporté :	- 63 111.32
	Pas de Restes à réaliser	
<u>Recettes</u>	Prévues :	75 961.37
	Réalisées :	40 398.36
	Restes à réaliser :	35 563.00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévues :	37 997.74
	Réalisées :	24 526.18
<u>Recettes</u>	Prévues :	37 997.74
	Réalisées :	18 666.38
	Excédent reporté :	37 746.06

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 27 548.31
Fonctionnement:	- 5 859.31
Résultat Global.....	+ 21 688.51

Afin de procéder au vote, Madame le Maire quitte la séance et laisse la place à Madame Chantal PELISSIER afin de présider la séance et soumettre au vote les comptes administratifs. L'assemblée, vote à l'unanimité, le compte administratif "budget communal" et "budget assainissement" et arrête les comptes comme présentés.

3 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur de Villefranche de Lauragais à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2013 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur de Villefranche de Lauragais à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2013 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après en avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :32 921.65
- Un excédent reporté de :22 936.62
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :55 858.27**
- Un excédent d'investissement de :32 667.34
- Soit un excédent d'investissement de :32 667.34**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT ...55 858.27
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)55 858.27

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT.28 794.39

6 – AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exploitation de : - 5 859.80
- Un excédent reporté de :10 197.74
- Soit un excédent d'exploitation cumulé de :4 337.94**
- Un déficit d'investissement de : - 35 563.01
- Un excédent des restes à réaliser de :35 563.00
- Soit un besoin d'investissement de :0.01**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : DEFICIT 4 337.94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)0.01
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)4 337.93

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT35 563.01

7 – ANNULATION DE LA DELIBÉRATION N° 11-2014

En effet, l'élection des délégués au sein du Conseil communautaire ne relève plus de la compétence du Conseil municipal.

8 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 09-2014

Le syndicat départemental de l'électricité de la Haute-Garonne s'appelle maintenant « Commission territoriale de Monestrol » par le motif qu'il a été dissout par arrêté préfectoral le 2 décembre 2013.

Voté à l'unanimité

9 – BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire indique que les prévisions budgétaires ont été réalisées en ayant à l'esprit plusieurs objectifs :

- Maintenir le niveau des investissements sans avoir recours d'une manière importante à l'emprunt en privilégiant donc l'autofinancement,
- En matière de fonctionnement : maîtriser les dépenses de fonctionnement liées aux charges du personnel et diminuer les prévisions des dépenses des différents pôles,
- Maintenir le taux de la fiscalité comme l'an dernier.

Le conseil municipal vote les propositions

1) CCAS : la subvention versée par la commune va passer de 1000€ à 1500€

2) Assainissement

3) Budget de la commune :

3a) Investissement

- achat d'un ordinateur pour le secrétariat qui utilise actuellement un ordinateur prêté par l'ATD.
Estimation : 1500€ (soit 1200€ HT)

Demande de subvention au Conseil Général (10 à 20% du prix HT soit entre 120 et 240€)

Il resterait à la charge de la commune 1380€ au maximum qui seraient pris sur les fonds libres.

- aménagement de la nouvelle salle de classe qui se fera dans la mairie. Compter 6000€ TTC pour la réhabilitation.

- Il est proposé que la mairie soit transférée au presbytère, où il est impératif de faire des travaux au niveau de la toiture à cause des gouttières et de la mauvaise isolation qui entraîne une grosse déperdition d'énergie et une consommation exorbitante de fuel.

Compter 70 000€, prévoir une demande de subvention et un emprunt.

- Pas d'autres travaux d'aménagement ne sont prévus.

- restauration des archives du compoix : 3000 €

- éclairage public : lanterne de la façade de l'église : 600€

3b) Fonctionnement

Dépenses

- charges de personnels : 139 000€ (une augmentation de 5% a été prévue)

- possibilité d'engager un emploi aidé 20h par semaine, 90% de son salaire est pris en charge par l'état, restera à la charge de la commune 1500€ par an.

Cette personne serait polyvalente et pourrait aider à la cantine, à la garderie, pourrait aussi assurer un minimum de service administratif en remplacement de la secrétaire.

- augmentation du nombre d'heures de travail de la secrétaire

Recettes

- dotations : 58 454 €

- revenus immeubles : 16 000€

- recettes cantine (repas de Montclar) : 14 000€

Conclusion : nous n'avons pas besoin d'augmenter les taxes qui restent :

Taxe d'habitation : 21.54 %

Taxe foncière : 14.51%

Taxe foncière sur non-bâti : 129.56%

Cotisation foncière des entreprises :..... 41.41 %

Le maintien des taux de taxe est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget communal de l'exercice 2014 :

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses :149 813.44
- Recettes :149 813.44

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :358 092.21
- Recettes :358 092.21

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget assainissement de l'exercice 2014 :

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses :36 094.22
- Recettes : 36 094.22 (Dont 35 563.00 de RAR)

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :36 094.22
- Recettes :36 094.22

10 – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE pour l'indemnité de percepteur

Vote du budget : 700 €

Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 8

11 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Comprend le maire et son adjoint, 6 titulaires et 6 remplaçants

Il faut soumettre au percepteur une liste de 12 + 12 noms parmi lesquels il choisira les 6 titulaires et les 6 remplaçants.

12 – TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE

Son horaire passera de 28h à un temps complet : 39h annualisées.

Adopté à l'unanimité

13 – ENGAGEMENT DE L'EMPLOI AIDÉ CUI

Monsieur Bernard PRAT sera engagé à raison de 20 heures par semaine à compter du 2 juin. Seulement 10% de son salaire est à la charge de la commune.

Vote : Contre : 1 Pour : 8

9 – QUESTIONS DIVERSES

9a) Changement de prestataire pour la cantine

Mme le Maire et M. le Maire de Montclar ont rendu visite à un nouveau prestataire de service pour la cantine parce qu'il a été signalé qu'il y avait parfois du gaspillage (car ce qui était servi n'était pas toujours bon) et que les quantités étaient parfois insuffisantes.

Actuellement la société ANSAMBLE fournit les repas qui coûtent 3,45€ pour les enfants du RPI.

Le SIVURS est un syndicat intercommunal de Péchabou depuis 2010, qui emploie 15 salariés dans des installations modernes. Il utilise des produits frais en provenance de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine. Les menus sont élaborés sur place et des repas « bio » sont servis 2 fois par semaine. Les repas sont conditionnés sous vide. Ils coûteraient moins chers.

3 possibilités s'offrent à nous :

- soit nous adhérons, l'adhésion coûte 1300€ par an pour les 2 communes. Dans ce cas ils prêtent un four pour réchauffer les plats. (remise à température progressive),
- soit nous signons une convention qui serait répercutée sur le prix des repas.
- soit nous faisons un appel d'offre.

Ils sont équipés pour fournir des repas de régime et ils peuvent aussi faire des repas pour adultes à 4,10€. Ils ne livrent la nourriture que s'il y a quelqu'un pour la réceptionner.

Nous devons impacter les frais de l'adhésion, malgré cela les prix devraient être plus bas que les prix actuels.

Nous souhaitons adhérer au SIVURS.

adopté à l'unanimité

9b) rétrocession du lotissement des jardins du Rouca

La voirie devra être contrôlée avant la prise de décision.

9c) la bibliothèque

Mme Zaccaro demande un local pour faire redémarrer la bibliothèque. L'ancien local « jeunes » une fois vidé et nettoyé lui sera proposé.

9d) Le panneau « interdiction aux véhicules de plus de 6T » au Casal du village sera enlevé puisqu'il ne se justifie pas dans la mesure où les bennes d'ordures ménagères ou de recyclage traversent le village et qu'aucune délibération sur son implantation n'a été trouvée.

9e) Les subventions

Autan des villages : 200€

Boulistes : 1300 €

FNACA : 130€

Lire à Lagarde : 120€

Carillons en Pays d'Oc : 200€

Pour information : Le comité des fêtes n'a présenté aucun compte à ce jour, bien que relancé par une lettre recommandée au président et une lettre simple au vice-président.

En conséquence, il ne recevra aucune subvention.

Toutefois, une subvention de 2000 € est prévue dans l'éventualité de la création d'une association, ayant pour but l'organisation de festivités diverses pour les Lagardais, inscrite à la préfecture ainsi qu'au journal officiel et présentant un budget prévisionnel.

9f) Le carillon a été restauré gratuitement grâce au travail de bénévoles de l'association « Carillons en Pays d'Oc », ce qui a fait économiser 2568€ à la commune.

Il est prévu de reverser une subvention de 200€ à leur association.

La restauration n'est pas terminée, il faut peindre les ferrailles et changer le caillebotis, il sera fait appel au bénévolat.

Rappel : lundi 26 juillet Lagarde reçoit la Guilde des Carillonneurs de France.

9g) Pour le feu de la St Jean il est suggéré de faire un repas en commun, chacun amenant un plat ou son pique-nique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.

Fait à Lagarde, le 5 mai 2014

Marielle PEIRO
Maire de Lagarde

